La **Fédération Nationale des Orthophonistes** avait saisi le 17 octobre ses ministères de tutelle pour leur demander d'agir contre l' **ouvert**
ure d'un centre de formation en orthophonie
en
langue française à Toulon délivrant une licence d'orthophonie portugaise
. Parallèlement, la FNO se rapprochait des syndicats professionnels des autres filières concernées (odontologie et pharmacie).

Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a pris en compte les interpellations de ces professions et ouvre un contentieux contre l'Université privée Fernando Pessoa.

La FNO a déjà dénoncé l'aspect mercantile de la création de cette formation qui ne correspond pas à celle délivrée par les centres de formation universitaires en orthophonie délivrant le Certificat de capacité d'orthophoniste.

La FNO a mis en garde les étudiants, éventuellement prêts à débourser 7.500€ par an pour s'inscrire dans cette école portugaise, et sur la différence substantielle de formation, notamment pratique, entre la formation délivrée par l'UFP et la formation française, cette différence risquant de compliquer fortement l'obtention de l'autorisation d'exercer la profession d'orthophoniste sur le territoire français.

La Fédération Nationale des Orthophonistes ne peut qu'approuver ce dépôt de plainte contre un établissement n'ayant pas déposé de déclaration d'ouverture comme la loi le prévoit, qui entretient la confusion sur le titre même d'université et qui ne délivre pas aux étudiants une information suffisante aux sur la procédure parfois difficile de reconnaissance des diplômes européens.

Plus d'informations sur www.fno.fr